



Collaboration entre entreprises et nature : actions du secteur du bâtiment pour la protection des pollinisateurs sauvages

Qu'en est-il des pollinisateurs ?

Les pollinisateurs (abeilles, syrphes, mites, papillons et coléoptères) connaissent un déclin considérable dans le monde entier, et l'Europe n'est pas épargnée. Leurs populations étant essentielles au maintien de la stabilité des services de pollinisation dans la durée, ce déclin met en danger le fonctionnement des écosystèmes gérés et naturels.

Pourquoi votre entreprise devrait-elle s'en préoccuper ?

Le secteur du bâtiment dispose de nombreuses possibilités pour minimiser son impact sur la biodiversité et investir dans le rétablissement des écosystèmes ainsi que dans la création de nouveaux habitats. Le rétablissement des populations de pollinisateurs à des niveaux sains aidera à créer un environnement de vie et de travail de haute qualité, permettant d'attirer davantage d'acheteurs, de locataires et d'employés. Tout en contribuant à prévenir les pertes économiques, les actions en faveur des pollinisateurs sauvages apportent également des avantages environnementaux et sociaux à

travers les services écosystémiques, par ex. la réduction de problèmes locaux, comme les risques d'inondations.

Dans un contexte où tout le monde peut y trouver son compte, il a très souvent été démontré que la construction tenant compte de la nature augmentait aussi la valeur du marché immobilier et aidait les entreprises à établir/entretenir un bon rapport avec le public et d'autres parties prenantes.



Figure 1. Aperçu de la diversité des pollinisateurs sauvages

Que peut faire votre entreprise ?

Le secteur est bien placé pour saisir l'opportunité d'agir positivement et efficacement en faveur des populations de pollinisateurs sauvages. Les actions possibles comprennent les suivantes :

- ▶ intégrer des infrastructures vertes dès le début du processus de conception d'un projet, en tenant compte des points suivants :
 - identifier les sources existantes de butinage et d'abri pour les pollinisateurs sur le site du projet, les préserver et, en cas de besoin, renforcer leur valeur naturelle pour obtenir une qualité supérieure ;
 - identifier des endroits où pouvoir créer de nouveaux habitats pour aider les populations de pollinisateurs, y compris des voies vertes ;
 - inclure des ceintures et des voies vertes lors de l'aménagement de bords de routes et de chemins de fer, de ronds-points, de cours d'eau et de berges ;
 - installer des toitures végétales et des murs végétalisés biodivers, procurant suffisamment d'habitats de nidification dans les environs (par ex. bois mort) ;
 - gérer le site après la construction d'une façon respectueuse des pollinisateurs ;
- ▶ préférer des conceptions qui imitent la nature au lieu d'un paysagisme classique avec des gazons reposant sur des pratiques de monoculture ;
- ▶ choisir minutieusement des espèces de plantes indigènes, en tenant compte de leur importance pour les pollinisateurs et en évitant strictement les espèces exotiques envahissantes ;
- ▶ encourager les actions visant à assurer la bonne santé des populations de pollinisateurs au sein de la chaîne de valeur ;
- ▶ faire prendre conscience du rôle des pollinisateurs aux différentes parties prenantes et les encourager à prendre part à des actions qui favorisent la conservation des pollinisateurs ;
- ▶ surveiller et évaluer l'impact des actions sur les pollinisateurs sauvages ;
- ▶ établir un partenariat avec des ONG, des autorités locales responsables des questions liées à la nature et/ou des experts en matière de biodiversité pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions pour les pollinisateurs, qu'elles soient axées sur le site de l'entreprise ou la chaîne d'approvisionnement.



© Angel127/Shutterstock



© Kathryn Roach/Shutterstock

Efforts minimes —> **résultats tangibles** —> **véritable changement**

Des recommandations plus détaillées sont données dans « Collaboration entre entreprises et nature : actions du secteur du bâtiment pour la protection des pollinisateurs sauvages » et dans la [Ruche aux informations sur les pollinisateurs de l'UE](#)